



MUNICIPALITÉ DE SAINT- LÉANDRE
2005, RUE DE L'ÉGLISE
ST- LÉANDRE (QUÉBEC) GOJ 2V0
TÉL./ FAX: (418) 737-4973

MÉMOIRE

**PROJET DE PARC ÉOLIEN
PAR LE GROUPE AXOR INC.**

DÉPOSÉ AU

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT DU
QUÉBEC**

PAR

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE

LE 15 JUIN 2006

SOMMAIRE

	PAGE
1. INTRODUCTION	3
2. INQUIÉTUDES	4
A) COMITÉ DE SUIVI	4
B) LES ROUTES	4
C) INCENDIE	4
D) COMMUNICATION	4
E) DÉMANTÈLEMENT	4
3. CONCLUSION	5



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE
2005, RUE DE L'ÉGLISE
ST-LÉANDRE (QUÉBEC) G0J 2V0
TÉL./ FAX: (418) 737-4973

Saint- Léandre, juin 2006

Monsieur le président, monsieur le commissaire,

Conformément à la demande que vous nous aviez adressée à la première audience publique tenue le 23 mai 2006, nous avons le plaisir de vous présenter un mémoire sur le projet de parc éolien d'Axor Inc. , déposé à la commission du bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec. Ce mémoire se dédie plus spécifiquement pour la municipalité de Saint- Léandre.

En premier lieu, la municipalité demande un temps de répit car le projet de Northland Power n'étant pas terminé, une autre demande de projet, qui est la votre, se précipite malgré notre accord. Dans le projet Northland Power, il aurait environ cinquante quatre éoliennes et dans l'ancien projet d'Axor Inc. vingt-une éoliennes, donc ce qui fait un résultat de soixante- quinze. Dans une petite municipalité comme la notre ce nombre d'éolienne serait suffisante. Il y a toujours l'aspect visuel ainsi que le bruit qu'auront à voir et entendre les contribuables de Saint- Léandre. Vu que le promoteur n'a pas rencontré la municipalité, il serait inacceptable que les deux projets se fassent en même temps.

La municipalité de Saint- Léandre désire faire part au bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec, de certaines de ses inquiétudes concernant le parc éolien en cas que le projet s'installe chez nous.

LES INQUIÉTUDES

Avoir le choix, la municipalité de Saint- Léandre déclinerait le projet Axor Inc. Tel que prévu, tout de moins nous demandons que les deux projets ne se réalisent pas en même temps considérant les points suivants :

A) COMITÉ DE SUIVI

Nous demandons qu'un comité de suivi soit mis sur pied afin de vérifier le respect des ententes qui devraient être négociées tout comme Northland Power.

B) LES ROUTES

Lors du commencement et de la finition des travaux, les routes risquent d'être endommagées par la circulation accrue. L'évaluation des coûts est très importante car une protection négociée serait de mise pour protéger les contribuables de Saint- Léandre afin qu'ils ne subissent pas une hausse sur leur compte de taxes.

C) INCENDIE

Il faudrait que le promoteur d'Axor Inc. prévoie un plan d'urgence en cas d'incendie surtout durant la période estivale. Si une éolienne prenait feu cela serait inquiétant pour les propriétés et les résidents, car la probabilité que cela arrive demeure.

D) COMMUNICATION

Pour ce qui est de la réception de la télévision; des études devraient être prévues pour connaître les effets possibles sur celui-ci, comme l'embrouillement de l'image.

D) DÉMANTÈLEMENT

Nous voudrions avoir des garanties et une description plus précise sur le démantèlement des éoliennes. Nous proposons qu'il y ait un fond en fiducie à partir de la cinquième année.

Considérant que le promoteur n'a jamais mentionné qu'il y aurait des éoliennes dans la municipalité de Saint- Léandre et qu'il n'a jamais rencontré le conseil municipal, afin de mentionner leurs intentions avec le parc éolien.

Considérant qu'il n'a jamais eu de discussion ni d'entente pour les retombés avec la municipalité et le droit visuel.

Pour ces motifs nous demandons au ministre monsieur Béchard d'obliger le groupe Axor Inc. à venir s'asseoir avec la municipalité de Saint- Léandre pour négocier les mêmes ententes que Northland Power.

En conclusion, la municipalité se pose beaucoup de questions sur ces inquiétudes. Une procédure d'évaluation sur le projet axor serait essentielle afin d'en arriver à une décision dans le but d'améliorer les conditions d'exercer dans la communauté touchée par l'implantation de parc éolien.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nos salutations distinguées.

Pour la Municipalité de Saint- Léandre

lc/RB

Roger Bernier, Maire